



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif se définit comme « le bilan financier » et présente les résultats de l'exécution du budget de l'année.

A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur.

Le compte administratif doit être impérativement voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré (article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le budget principal n'étant pas assujéti à la TVA, les montants indiqués sont toutes taxes comprises (TTC)

L'exécution globale du budget est la suivante :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	24 060 905,70	24 768 062,91
	Section d'investissement	4 076 823,08	3 458 547,79
REPORTS DE L'EXERCICE PRECEDENT	Report de la section de fonctionnement (002)		8 195 937,53
	Report de la section d'investissement (001)		1 937 657,19
TOTAL (réalisations + reports)		28 137 372,78	38 360 205,42

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	4 925 372,86	376 173,20
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	4 925 372,86	376 173,20

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	24 060 905,70	32 964 000,44
	Section d'investissement	9 002 195,94	5 772 378,18
	TOTAL CUMULE	33 063 101,64	38 736 378,62

Son analyse fait ressortir :

Dépenses de fonctionnement de 24 060 905,70 € (crédits ouverts : 32 277 687,49 €)

Les principales dépenses concernent :

- **Chapitre 011 : charges à caractère général** pour un montant total réalisé de 2 291 621,10 € couvrant les dépenses courantes, les prestations de service et les études de fonctionnement.

	Dépenses 2019
60611 - Eau et assainissement	17 533,39 €
60612 - Énergie - Électricité	223 812,74 €
60621 - Combustibles	45 492,71 €
60622 - Carburants	9 295,59 €
60623 - Alimentation	11 019,09 €
60624 – Produits de traitement	1 307,38 €
60628 - Autres fournitures non stockées	2 228,38 €

60631 - Fournitures d'entretien	21 974,06 €
60632 - Fournitures de petit équipement	21 892,84 €
60633 - Fournitures de voirie	1 513,20 €
60636 - Vêtements de travail	5 028,96 €
6064 - Fournitures administratives	19 979,27 €
6067 - Fournitures scolaires	53 831,16 €
6068 - Autres matières et fournitures	44 863,01 €
611 - Contrats de prestations de services	633 606,62 €
6135 - Locations mobilières	31 584,00 €
61521 - Terrains	158 016,01 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	85 202,86 €
615231 - Entretien et réparations voiries	3 072,00 €
615232 – Entretien et réparation réseaux	13 901,93 €
61551 - Matériel roulant	8 577,79 €
61558 - Autres biens mobiliers	1 453,16 €
6156 - Maintenance	65 974,10 €
6161 - Assurance multirisques	2 066,96 €
617 - Etudes et recherches	137 364,70 €
6182 - Documentation générale et technique	2 601,79 €
6184 - Versements à des organismes de formation	28 281,40 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	16 437,88 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	3 207,98 €
6226 - Honoraires	31 374,94 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	01,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	18 728,31 €
6236 - Catalogues et imprimés	15 147,40 €
6237 - Publications	28 787,69 €
6238 - Divers	6 872,00 €
6247 - Transports collectifs	234 485,72 €
6256 - Missions	217,10 €
6257 - Réceptions	1 125,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	43 996,67 €
6262 - Frais de télécommunications	99 713,15 €
627 - Services bancaires et assimilés	245,91 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	8 904,75 €
62878 - A d'autres organismes	4 622,47 €
6288 - Autres services extérieurs	88 061,78 €
63512 - Taxes foncières	11 481,00 €

- **Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés** : 3 454 252,14 € correspondant aux rémunérations, charges sociales patronales, assurances du personnel.

L'effectif de la CACTLF au 31 décembre 2019 comptait 97 postes budgétaires, agents permanents et non permanents occupés dont la répartition est la suivante :

- Titulaires représentant 68 postes
- Non titulaires représentant 29 postes

- **Chapitre 014 : Atténuation des produits** : 11 810 418,00 € correspondant :
 - aux attributions de compensation : 11 557 036 €
 - aux dotations de solidarité pour la mise en place de la fibre optique : 251 167 €

- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante** : 5 146 726,98 €.

La principale dépense (73,8%) de ce chapitre correspond aux virements aux budgets annexes : 3 797 522 € dont

- Déchets Ménagers : 3 000 000 €
- Bâtiments économiques : 530 000 €
- ZAC Les terrages : 237 522 €
- Aides ménagères : 30 000 €

Suivent la participation de la CACTLF aux organismes de regroupement pour un montant de 455 090,39 €

Les indemnités et formations aux élus : 442 095,97 €

Les subventions et participation : 334 344,57 €

Les participations aux frais de scolarisation extérieurs : 63 385,47 €

La participation au Fonds de Solidarité Logement : 25 811,55 €

Les versements aux coopératives des écoles : 12 455,46 €

Les participations aux classes découvertes : 10 610 €

La participation au titre de la politique de l'habitat : 3 910 €

Dépenses diverses : 1 051,57 €

- **Chapitre 66 : charges financières** pour un montant total réalisé de 139 182,42 € couvrant les intérêts de la dette et les intérêts courus non échus.

Le taux d'intérêt moyen sur l'année a été de 3,98 %

- **Chapitre 67 : charges exceptionnelles** pour un montant total réalisé de 13 442,26 € correspondant principalement à des titres annulés sur exercices antérieurs.

- **Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre section** :

- Amortissements : les biens amortis en 2019 pour 1 200 962,80 € correspondent aux acquisitions, travaux et subventions d'équipement.
- Plus-value sur ventes de véhicules : 4 300€

Recettes de fonctionnement de 24 768 062,91 € + 8 195 937,53 € d'excédent de l'exercice 2018 (crédits ouverts : 32 277 687,49€)

Les recettes concernent :

- **Chapitre 013 Atténuations de charges** : 149 622,96 € d'indemnités d'assurance du personnel pour des agents en maladie ordinaire ou longue maladie, et remboursement cotisations CNRACL.
- **Chapitre 70 Produit des services et du domaine** : 92 126,92 € dont notamment
 - Participation des usagers des ALSH : 53 075,66 €
 - Participation des usagers du Multi Accueil : 15 835,78 €
 - Participation des communes aux frais de chauffage école : 4 514,89 €
 - Remboursement mise à disposition de personnel : 4 466,88 €
 - Mutualisation services aux communes : 3 930 €
- **Chapitre 73 Impôts et taxes** : 16 865 622,98 €

Taxe d'habitation	5 300 488 €
Taxe sur le Foncier bâti	1 132 984 €
Taxe sur le Foncier non bâti	144 243 €
Taxe foncière additionnelle sur le foncier non bâti	46 884 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 895 555 €
Cotisation foncière des entreprises	3 447 833 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	569 867 €
TASCOM	693 184 €
FNGIR	3 005 592 €
Taxe GEMAPI	172 213 €
Total	16 408 843 €

Le FPIC (répartition dérogatoire libre adoptée à l'unanimité) pour 333 260 €

Les attributions de compensation négatives pour 121 201 €

La taxe de séjour pour 2 318,98 €

- **Chapitre 74 Dotations, subventions et participations** : 7 546 010,22 € correspondant à :

Dotations de l'Etat : 4 346 656 €

Dotation d'intercommunalité : 1 897 523 €

Dotation de compensation : 2 449 133 €

Compensation pour perte de TP (DCRTP) : 1 609 903 €

Compensations de l'Etat sur les exonérations fiscales : 785 589 €

Et aux subventions suivantes :

Etat :

- chantiers d'insertion : 288 578,36 €

- Subvention étude eau : 10 793 €

- Gens du voyage : 20 233,12 €

- GEMAPI : 9 600 €

- Habitat : 26 000 €

Département :

ALSH – LAEP - Multi-accueil : 6 939,87 €

Chantiers d'insertion : 104 185,30 €

Communes : frais de scolarisation versés à la CACLTF par communes extérieures : 6 880,93 €

Autres organismes :

- ALSH : 117 806,99 €
- Multi-accueil – RAM : 98 630,45 €
- LAEP : 8 954,49 €
- RAM : 70 460,95 €
- Habitat : 96 851 €

- **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante** : 39 801,96 € correspondant au loyer de la MEF et au remboursement de la taxe foncière.
- **Chapitre 77 Produits exceptionnels** : 17 341,37 € rectifications de comptes créditeurs, remboursement de sinistres.
- **Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre section** : amortissement des subventions : 57 536,50 €.

Le résultat de fonctionnement est le suivant :

Dépenses	- 24 060 905,70 €
Recettes	+ 24 768 062,91 €
Excédent 2018	+ 8 195 937,53 €
Résultat 2019 :	+ 8 903 094,74 €

Dépenses d'investissement de 4 076 823,08 € + 4 925 372,86 € de restes à réaliser (crédits ouverts : 12 204 153,80 €)

Les principales dépenses concernent :

- **Chapitre 20 Immobilisations incorporelles** : 141 013,20€ + 541 109,42 de RAR correspondant d'une part à des frais d'études (village d'entreprises, PCAET, scolaire, MSP St Gobain) et à l'achat de logiciels (Services Techniques, bases fiscales)
- **Chapitre 204 Subventions d'équipement versées** : 831 573,46 € + 2 840 557,16 € de RAR correspondant à :
 - 81 764,06 € de fonds de concours + 1 084 932,70 € de RAR
 - 126 052,98 € d'aide en direction des entreprises (investissement en matériel et travaux + 113 300,74 € de RAR
 - 623 756,42 € d'aides à l'immobilier d'entreprises + 1 642 323,72 € de RAR

➤ **Chapitre 21 Immobilisations corporelles** : 82 206,05 € + 222 137,01 € de RAR correspondant à des acquisitions de biens :

- Matériel informatique pour écoles et siège administratif : 37 903,81 €
- Installation d'une alarme au CIO Tergnier : 2 771,28 €
- Protection Incendie à la MSP Sinceny : 2 893,74 €
- Matériel divers (école Beautor, multi-accueil) : 1 664,69 €
- Travaux de menuiserie à l'école Faidherbe Beautor : 8 430 €
- Travaux divers (siège administratif, MEF) : 10 526,56 €
- Acquisition de véhicules pour les Services Techniques : 15 194,47 €
- Mobilier pour écoles et siège administratif : 5 715,24 €

➤ **Chapitre 23 Immobilisations en cours hors opérations** : 119 236,73 € + 237 657,71 € de RAR correspondant à :

Aménagements de terrains :

	Mandats 2019	RAR 2019
Re-câblage de la ZES		11 534,92 €
Installation d'une clôture sur la ZES		12 206,76 €

Constructions

	Mandats 2019	RAR 2019
Travaux d'aménagement CIO de Tergnier	5 774,30 €	50 308,08 €
Création de box et aménagement de bureaux - locaux services techniques Beautor	5 242,92 €	20 967,24 €
Dédoublage du dortoir du Multi-Accueil	12 108,52 €	
Revêtement muret en parpaing du siège	4 588,60 €	
Mise en peinture du dortoir suite aménagement	1 003,20 €	
Climatisation des nouveaux bureaux administratifs siège CACTLF	39 243,60 €	
Relevé Topographique Lieudit Les Petits Navoirs		552,00 €

Travaux dans les écoles :

	Mandats 2019	RAR 2019
Ecole Camille Desmoulins de Beautor - travaux de couverture	1 956,00 €	
Ecole d'Achery - changement des portes de sanitaires suite vandalisme	3 036,20 €	
Ecole d'Achery - installation luminaires LED		11 464,96 €
Ecole d'Achery - pose de fenêtres avec volets roulants		5 100,00 €
Ecole d'Achery - travaux de menuiserie dans les sanitaires		1 770,00 €
Ecole d'Achery - travaux de menuiserie et porte de garage		1 350,00 €
Ecole de Bertaucourt - faux plafonds avec isolation phonique		4 864,80 €
Ecole de Bertaucourt - installation luminaires LED		1 797,84 €

Ecole de Fourdrain - installation d'une VMC		4 635,60 €
Ecole de Fourdrain - Mission SPS - réhabilitation assainissement	432,00 €	945,00 €
Ecole de Fourdrain - pose d'un volet roulant électrique		5 450,00 €
Ecole de Fourdrain - Relevé topographique avant assainissement	1 608,00 €	
Ecole de Fourdrain - travaux de peinture		2 181,96 €
Ecole de Monceau-les-leups - installation d'un escalier		1 743,60 €
Ecole de Monceau-les-leups - réfection de cour		3 264,00 €
Ecole de Monceau-les-leups - réfection d'un pignon		1 122,00 €
Ecole de Versigny - rénovation du couloir et des sanitaires		10 955,76 €
Ecole de Villequier-Aumont - consolidation du mur du préau		3 393,14 €
Ecole Faidherbe de Beautor - travaux concernant la clôture et le nez de balcon	5 102,40 €	
Ecole Gibon Saint-Gobain - installation d'un portail		2 160,00 €
Ecole Gros Chêne Saint-Gobain - installation de volets roulants		5 900,00 €
Ecole Jean Moulin de LA FERRE - réfection installation électrique		33 403,04 €
Ecole Jean Moulin de Saint-Gobain - Changement de la porte d'entrée	4 158,06 €	
Ecole Jules Verne de la Fère - Réalisation d'un abri à vélos	6 720,00 €	
Ecole Jules Verne LA FERRE - Remplacement de porte issus de secours	9 223,73 €	
Ecole Jules Verne LA FERRE - changement de 4 portes		25 399,99 €
Ecole Maternelle du centre LA FERRE - Mission SPS-réhabilitation assainissement	432,00 €	945,00 €
Ecole Maternelle du Centre LA FERRE - réfection toiture sas d'entrée		4 924,16 €
Ecole Maurice Prat de Charmes - réfection affaissement de cour		1 558,66 €
Ecole Maurice Prat de Charmes - réfection toiture		1 572,00 €
Ecole Mermoz LA FERRE - installation alarme incendie		1 567,20 €
Ecoles - maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'assainissement		4 620,00 €
TIC Béthancourt-en-Vaux - Changement de la porte	3 902,40 €	
TIC de Béthancourt-en-Vaux - Travaux d'électricité	2 181,60 €	
TIC de Mennessis - Travaux d'électricité	1 723,20 €	
TIC Diagnostic pour trvx/maintenance locaux	10 800,00 €	

➤ **Opérations individualisées :**

2010 001 – Plateforme Bimodale : 16 200 € + 9 840 € de RAR

2017 001 – Maison de santé de Sinceny : 2 059 756,01 € + 476 442,77 € de RAR

2017 002 – Aire d'accueil des gens du voyage : 128 254,08 € + 379 710,12 € de RAR

2017 003 – Travaux dans les écoles : 130 544,42 € + 154 715,27 € de RAR
2018-001 – Travaux locaux administratifs et archives : 14 330,40 € + 63 203,40 € de RAR

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées** pour un montant total réalisé de 336 023,13 € de remboursement de capital de la dette.

Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 3 372 882 €

- **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières** pour un montant de 149 999,50€ correspondant à l'acquisition de parts sociales de la SIMEA
- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections**
 - Amortissement des subventions : 57 536,50 €.
- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales** pour un montant total réalisé de 10 149,60 € correspondant à l'intégration de la rénovation de l'école d'Anguilcourt-le-Sart et du dortoir du multi-accueil au compte 23

Recettes d'investissement de 3 458 547,79 € + 1 937 657,19 € d'excédent 2018 + 376 173,20 € de restes à réaliser (crédits ouverts : 12 204 153,80 €)

Les recettes concernent :

- **Chapitre 10 : Dotations et fonds divers** pour un montant total réalisé de 1 580 712,05 € correspondant à
 - FCTVA pour 298 947,71 €
 - Affectation du résultat 2018 : 1 281 764,34 €
- **Chapitre 13 : Subventions d'investissement** : 662 423,34 € de subventions d'investissement :
 - Etat :
 - Maison de santé : 221 734,09 € et 87 015,91 € de RAR
 - Travaux dans les écoles : 34 500,02 € + 8 730,90€ de RAR
 - Aire d'accueil des gens du voyage : 2 17,23 € + 127 557,77 € de RAR
 - Région :
 - Maison de santé : 400 000 € + 100 000€ de RAR
 - Département :
 - Travaux dans les écoles : 0 € + 14 601,62 € de RAR
 - PIG : 4 172 € + 24 969 € de RAR
 - PEJ :13 298 RAR
- **Chapitre 040 : opérations d'ordre de section à section** : 1 205 262,80 €
 - Amortissements : contrepartie de la dotation aux amortissements des immobilisations (voir chapitre 042 des dépenses de fonctionnement) 1 200 962,80 €
 - Plus-value sur ventes de véhicules : 4 300€

- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales** pour un montant total réalisé de 10 149,60 € correspondant à : correspondant à l'intégration de la rénovation de l'école d'Anguilcourt-le-Sart et du dortoir du multi-accueil au compte 23

Le résultat d'investissement est le suivant :

Dépenses	- 4 076 823,08 €
Recettes	+ 3 458 547,79 €
Excédent 2018	+ 1 937 657,19 €
Résultat avant prise en compte des restes à réaliser	+ 1 319 381,90 €
A déduire le déficit des restes à réaliser	- 4 549 199,66 €
Résultat après prise en compte des restes à réaliser	- 3 229 817,76 €

Le Président
Bernard BRONCHAIN